

Communiqué de presse

Paris, le 6 décembre 2018

## **Le Label GEN compte désormais 757 formations aux métiers du numérique sur l'ensemble du territoire français**

**« Le secteur du numérique est un vivier d'emplois ! Pourtant, ce sont 80 000 emplois qui sont toujours non pourvus faute de profils adaptés. 12 000 personnes seront formées aux métiers numériques grâce aux 347 formations labellisées dans le cadre du programme 10Knum du Plan d'Investissement des Compétences. Collectivement, nous ferons du numérique un levier concret d'inclusion de retour à l'emploi et d'émancipation pour tous ! »**

Muriel PENICAUD, ministre du Travail

**« Le numérique recrute et le numérique permet des transitions sociales majeures. Il ouvre des portes et comprend qu'il faut les ouvrir très grands, aux jeunes et aux personnes sans emploi. Les nouvelles formations de la Grande Ecole du Numérique sont une chance incroyable pour permettre à tous, diplômés ou non, de suivre une formation gratuite dans les nouveaux métiers du numérique. Elle forme à l'avenir et ne le réserve pas qu'à une élite. Elle incarne l'égalité des chances dans l'accès aux métiers en devenir. »**

Mounir MAHJOUBI, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique

*La Grande Ecole du Numérique (GEN) vient de publier les résultats de son appel à labellisation lancé le 5 avril 2018, dans le cadre du programme #10Knum « 10 000 formations au numérique », du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) du ministère du Travail.*

*Sur 855 dossiers de candidature, 347 nouvelles formations aux métiers du numérique, respectant rigoureusement les 5 critères d'éligibilité et ayant pris en considération les 10 critères de sélection du cahier des charges (Cf Annexe), ont reçu à cette occasion le Label GEN. Elles viennent s'ajouter aux 410 formations précédemment labellisées GEN.*

### **Un Label exigeant synonyme de qualité, d'innovation et d'inclusion**

Parmi les critères d'accès au Label GEN, il est à noter :

- Que chaque formation se doit de former gratuitement au minimum 10 personnes peu ou pas qualifiées, en recherche d'emploi, par session. L'objectif ultime étant d'atteindre 80% de personnes formées disposant d'un niveau bac ou inférieur au bac par session.
- Que les formations labellisées doivent intégrer un minimum de 30% de femmes au niveau national. Certaines sessions sont intégralement constituées de femmes.
- Qu'une priorité a été donnée aux formations situées dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) : 42% des nouvelles formations labellisées sont situées en QPV et dans une bande de 300 m les environnant.

Nos formations sont également reconnues pour la qualité de l'accompagnement social et professionnel qu'elles mettent en œuvre : si les compétences techniques sont importantes, il est aussi indispensable de transmettre aux apprenants les codes de l'entreprise et de les aider à valoriser leur « savoir-être », peu formaté et recherché, car bien souvent synonyme d'innovation au sein des équipes.

## **Un Label qui réconcilie les besoins des entreprises avec les compétences disponibles sur le marché du travail**

Les formations labellisées répondent aux besoins réels des entreprises sur de nombreux métiers aujourd'hui « en tension » : webdesigners, développeurs full stack, techniciens en cybersécurité, etc., mais permettent aussi de former à de nouveaux métiers.

C'est une des grandes forces du Label GEN : grâce à la subvention d'amorçage que peuvent recevoir les structures avec le Label, elles se lancent plus facilement dans de nouveaux secteurs du numérique.

Samia GHOZLANE, directrice de la GEN explique : « *Grâce à la subvention, le risque financier n'est pas uniquement porté par l'organisme de formation ; cela leur permet de se lancer sur de nouveaux métiers et d'anticiper les besoins des entreprises. Trop souvent jusqu'ici, les formations étaient créées à posteriori pour pallier les besoins. Les formations arrivaient donc toujours avec un temps de retard. Aujourd'hui, nos formations labellisées répondent aux besoins du marché : le Label GEN joue donc un rôle crucial dans la transition numérique de l'économie française.* »

### **Contacts presse – agence Oxygen**

Cécile Mathey : [cecilem@oxygen-rp.com](mailto:cecilem@oxygen-rp.com), 01 41 11 35 41

Tatiana Graffeuil : [tgraffeuil@oxygen-rp.com](mailto:tgraffeuil@oxygen-rp.com), 01 41 11 37 89

Pour toute demande d'interview et plus d'informations sur nos formations - Sarah Fröb :  
[sarah.frob@finances.gouv.fr](mailto:sarah.frob@finances.gouv.fr), 01 53 18 15 80

*Le label de la Grande Ecole du Numérique (GEN) est octroyé pour une durée de 3 ans à des formations aux métiers du numérique. Ces formations sont qualitatives et innovantes, ouvertes à tous sans distinction académique, économique ou sociale et accueillent notamment parmi leurs apprenants des personnes avec ou sans le bac, des femmes et résidents de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).*

*Plus de 750 formations bénéficient du label GEN en France métropolitaine et Outre-mer et sont à même de proposer aux entreprises de toute taille et de tout secteur des nouveaux collaborateurs aux compétences numériques reconnues.*

*La liste des formations labellisées GEN est disponible sur le site [www.grandecolenumérique.fr](http://www.grandecolenumérique.fr)*

## INFOGRAPHIE/ Les chiffres clés de l'appel à labellisation 2018\*



**855**  
dossiers instruits  
entre début juin et  
mi-octobre



**347**  
formations  
labellisées



**59 %**  
des formations  
labellisées déclarent  
délivrer un titre RNCP



**22 %**  
des formations sont  
situées en QPV (Quartiers  
Prioritaires de la Ville)



**20 %**  
des formations sont  
situées en BQPV (à moins  
de 300 mètres d'un QPV)

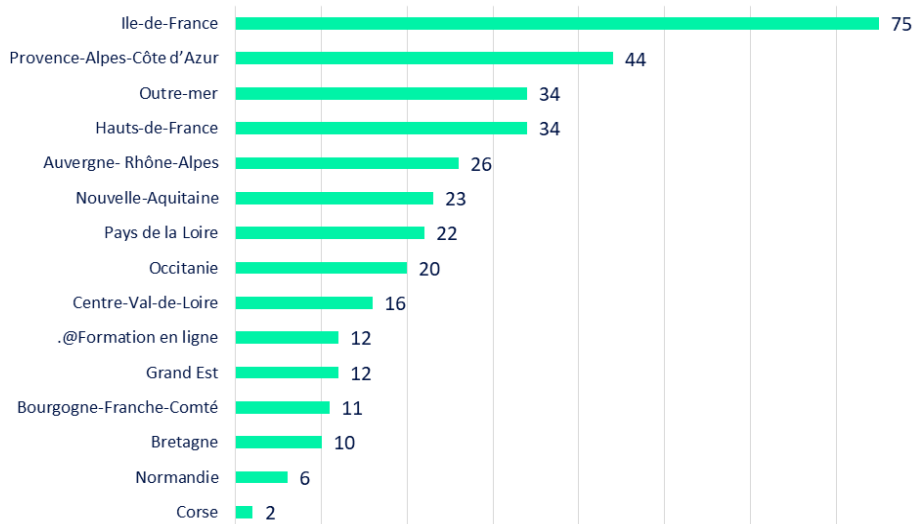


**12 382**  
apprenants supplémentaires  
formés  
D'ici fin 2019 (10 204 de nos  
publics cibles)



**36,5 %**  
de femmes  
(Soit plus de 4500)

### Nombre de formations labellisées par région



## ANNEXE / Procédure d'instruction : les critères de l'appel à labellisation 2018

Critères d'éligibilité	Critères de sélection
La formation doit former aux métiers du numérique. Cela inclut les formations pré-qualifiantes de remise à niveau numérique qui permettent une montée en compétence préalable à une poursuite de parcours. La poursuite de parcours doit être clairement identifiée dans le dossier de candidature.	Le nombre de personnes formées niveau bac ou inférieur au bac en recherche d'emploi : - objectif de <b>80%</b> de chaque cohorte ; - au <b>minimum 10 apprenants</b> par session de formation.
La formation <b>ne doit pas avoir déjà été labellisée</b> lors des deux premiers appels à projets. Néanmoins, une structure porteuse d'une ou plusieurs formations labellisées peut solliciter le label pour une nouvelle formation qui diffère par ses caractéristiques (métiers enseignés, niveau de la formation) ou son lieu d'implantation.	Une priorité sera donnée aux formations qui s'implantent dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec un objectif de <b>30% des formations labellisées situées dans un QPV</b> au niveau national.
La formation doit former <b>au minimum 10 personnes peu ou pas qualifiées en recherche d'emploi</b> par session de formation.	Une priorité sera donnée aux formations accueillant une part importante de publics féminins, avec un objectif minimum de <b>30% de femmes</b> dans les formations labellisées au niveau national.
La formation doit garantir un <b>accès gratuit</b> à la formation pour les personnes peu ou pas qualifiées en recherche d'emploi.	<b>L'accès gratuit</b> à la formation : - pour toutes les personnes <b>niveau bac ou inférieur au bac</b> en recherche d'emploi ; - pour les <b>formations certifiantes, l'accompagnement et le passage de la certification</b> doivent également être gratuits pour l'apprenant.
Le financement de l'Etat et de ses opérateurs <b>ne peut excéder 80% du financement de la formation</b>	Le nombre d'apprenants formés ( <b>minimum 10 apprenants</b> )
	Pertinence de la sélection à l'entrée en formation : - <b>la motivation</b> est le critère principal de sélection - <b>pas ou peu de prérequis techniques ou de diplôme</b>
	Pertinence de l'accompagnement proposé : <b>nombre d'heures dédiées à l'accompagnement social et au soutien pédagogique</b>
	Nombre d'heures de la formation cohérent avec les compétences visées et le public de la formation ( <b>minimum 200 heures</b> ).
	<b>Association de partenaires locaux au projet :</b> - Pour le <b>sourcing des publics cibles</b> : associations, Pôle emploi, missions locales... - Pour l' <b>insertion professionnelle des apprenants</b> : entreprises engagées le plus en amont possible du projet de formation (définition du contenu des formations selon leurs besoins, participation au sourcing de candidats, etc.) avec des promesses d'embauche en sortie de formation Une attention particulière sera portée aux partenariats du projet : tous les partenaires cités dans les dossiers de candidature seront contactés par mail ou par téléphone lors du processus d'instruction.
	<b>Accompagnement dans l'insertion professionnelle ou la poursuite du parcours de formation :</b> - adéquation de la formation aux besoins des entreprises ; - le cas échéant, <b>existence d'une certification des compétences</b> en sortie de formation permettant notamment l'acquisition d'un niveau de qualification ; - <b>nombre d'heures dédiées à l'accompagnement vers l'emploi</b> pendant et après la formation ; - <b>existence d'une période d'immersion professionnelle</b> ou d'un projet professionnalisant durant la formation ; - <b>identification des débouchés en formation</b> , notamment pour les formations pré-qualifiantes.
	Au-delà de la phase d'amorçage et de mise en place du projet, les porteurs de projets devront présenter <b>les moyens de le pérenniser</b> : - <b>En explicitant les liens avec les prescripteurs de la formation professionnelle</b> , en premier lieu les conseils régionaux ; - <b>En attestant du respect des critères du décret qualité</b> , notamment au moyen d'une certification ou label dont les exigences sont conformes aux critères de qualité et reconnus comme tel par le CNEFOP.